

PARTIE II.—STATISTIQUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR*

Section 1.—Explications

L'établissement de la statistique des échanges commerciaux pose certains problèmes qu'il convient d'expliquer. Pour bien comprendre la statistique du commerce extérieur, il faut retenir les définitions et explications des termes employés.

Quantité et valeur.—Dans les tableaux des importations et des exportations, le volume et la valeur sont fondés sur les déclarations des importateurs et des exportateurs (documents d'importation et d'exportation), vérifiées par les fonctionnaires des douanes.

Importations: évaluation.—“Importations” signifie importations pour consommation. “Importations pour consommation” ne signifie pas que ces marchandises sont nécessairement consommées au Canada, mais qu'elles ont été livrées à l'importateur, qui en a payé les droits sur la partie imposable.

D'après les principales dispositions de la loi, la valeur des marchandises importées est leur valeur marchande ou prix raisonnable quand elles sont vendues pour consommation domestique sur les principaux marchés du pays d'où elles viennent. (Voir articles 35 à 45 et 55 de la loi des douanes.)

Exportations canadiennes: évaluation.—Les exportations de “produits canadiens” embrassent les produits ou fabrications domestiques, ainsi que les produits d'origine étrangère qui ont été modifiés dans leur forme ou leur valeur par l'industrie canadienne, comme le sucre raffiné au Canada à partir du sucre brut importé, l'aluminium récupéré de minerai importé et les articles construits ou fabriqués avec des matériaux importés. La valeur des produits canadiens exportés est la somme réelle reçue en dollars canadiens, à l'exclusion des frais de transport, d'assurance et autres frais d'approche.

Réexportations: évaluation.—Les “produits étrangers” exportés englobent les marchandises réexportées, sans avoir été modifiées dans leur forme, après avoir été importées pour consommation domestique. La valeur de ces marchandises est la somme réelle reçue en dollars canadiens, à l'exclusion des frais de transport, d'assurance et autres frais d'approche.

Attribution du commerce aux pays étrangers.—Les importations sont attribuées aux pays d'où elles ont été consignées au Canada. Les pays d'où les marchandises sont consignées ne sont pas nécessairement les pays d'origine, car les marchandises produites dans un certain pays peuvent être achetées par un établissement d'un autre pays et revendues au Canada. Dans ce cas, l'attribution de ces marchandises est faite au second pays, considéré comme pays consignataire.

Cette règle comporte une exception. On s'efforce d'attribuer au pays d'origine toutes les importations produites en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Cette méthode, en usage depuis 1946, a eu pour effet de réduire quelque peu les importations attribuées aux États-Unis et d'augmenter celles qu'on attribue aux pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

Les exportations sont toujours attribuées aux pays consignataires.

Discordance entre la statistique commerciale du Canada et celle d'autres pays.—La statistique canadienne des exportations concorde rarement avec celle des importations de ses clients, et il en est ainsi des importations canadiennes. Voici quelques-uns des principaux facteurs qui entrent en jeu.

- 1° Différences entre le mode d'évaluation du Canada et celui des autres pays, particulièrement à l'égard des frais de transport.
- 2° Différences dans l'exposé statistique de catégories spéciales du commerce, comme les armements et les fournitures militaires, les expéditions de dons financés par l'État ou en vertu de l'Aide mutuelle, les expéditions par l'entremise de la poste ou des messageries ou le commerce des entrepôts.
- 3° Définitions différentes des régions territoriales.
- 4° Méthodes différentes de classement géographique du commerce, notamment la méthode de classement fondée sur le pays consignataire utilisée par le Canada et celle qu'emploient certains pays, fondée sur l'origine réelle ou la destination ultime.
- 5° Différences dans la période de temps durant laquelle les pays associés établissent la statistique de leur commerce, causées par le temps que mettent les marchandises à être transportées d'un pays à l'autre.

* Fondée sur des statistiques tirées de rapports publiés par la Section du commerce extérieur, Division du commerce international, Bureau fédéral de la statistique.